

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

Montreuil, le 4 mars 2013

Madame Delphine Batho

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Hôtel de Roquelaure 246 Bd Saint Germain 75007 PARIS

Objet : Demande d'audience sur l'avenir de la RCEA

Madame la ministre,

Depuis le 1er janvier 2007, après le transfert des deux tiers des routes nationales aux départements, les Directions Interdépartementales des Routes gèrent le réseau routier resté dans le giron de l'Etat.

A ce titre, la section Est de la RCEA (RN 79 dans l'Allier et RN 70,79, 80 en Saône et Loire) dépend de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR-CE)

Deux services sont concernés:

- d'une part le Service Régional d'EXploitation de Moulins (SREX), District de Moulins et Mâcon pour ce qui est de l'Exploitation et de l'Entretien
- d'autre part du Service d'Ingéniérie Routière de Moulins (SIR), Antenne de Mâcon pour les travaux neufs

Le District de Mâcon comprend le bureau basé dans les locaux de la DDT 71, l'ex Parc 71 et 5 Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) :

- Dijon et A38 en Côte d'Or,
- Charnay les Mâcon, Paray le Monial et Montchanin avec une annexe à St Marcel, l'Atelier de St Marcel et l'Unité d'Exploitation répartie sur les sites de Cluny et St Marcel en Saône et Loire.

Les effectifs concernés se répartissent ainsi : 9 au Bureau du district de Mâcon, 16 au CEI de Charnay, 19 à CEI de Paray, 16 CEI de à Montchanin, 3 à CEIA de St Marcel, 8 à l'atelier, 11 à l'Unité d'Exploitation 19 à l'Antenne du SIR de Mâcon, 9 au SREX de Moulins, 6 au District de Moulins, 7 à l'Atelier de Toulon, 7 au CEI de Pierrefite/Loire et 19 au CEI de Toulon/Allier.

L'avenir du statut juridique de la RCEA est donc un sujet préoccupant pour ces 150 familles locales qui seront impactées sans compter l'incidence sur les services supports du siège, et la CGT entend défendre les intérêts de tous.

Le projet de privatisation initié en 2009, a fait l'objet d'un débat public mouvementé du 4 novembre 2010 au 4 février 2011.

Ce dossier a été présenté tel qu'il montre une différence importante tant en terme de coût que de délai, entre une réalisation Etat et une réalisation sous concession sans que des éléments objectifs puissent être mesurés voire vérifiés (Etudes déjà en cours, Budget annuel nécessaire pour accélérer le rythme des travaux, à comparer à la durée d'une DUP « concession », la restitution d'un itinéraire de substitution, l'incidence de l'évolution du trafic PL sur le réseau secondaire, le transfert de charges qui en résultera, la mise en place de l'ECOTAXE...).

Ces arguments ont été développés au cours du débat si bien que dans sa conclusion, la commission a émis le souhait que les propositions alternatives de montage financier, les propositions d'aménagements de sécurité et les principaux amendements soient examinés de façon contradictoire.

Malgré ces recommandations, le ministère a pris la décision de poursuivre dans la voie de la concession le 28 juin 2011 et un comité de suivi a été installé le 30 novembre 2011. Ce comité de suivi a refusé d'étudier les solutions alternatives considérant qu'il était installé pour la seule privatisation.

A l'issue des élections de 2012, la CGT avec la coordination des opposants à la privatisation de la RCEA a sollicité une entrevue pour exposer ses revendications, mais a été éconduite.

A l'annonce d'un sursis pour permettre au CGEDD d'évaluer la faisabilité d'une réalisation publique, d'octobre 2012 à février 2013, la CGT a renouvelé sa demande d'audience, toujours sans succès.

A la veille des conclusions du CGEDD, les agents de la DIRCE s'inquiètent de ne pas avoir d'information sur le sujet, ils s'inquiètent d'autant plus qu'il leur a été annoncé que des discussions sont en cours entre les autoroutiers et la DGITM/DIT.

Ainsi une section de la RN 79 « Mâcon - Prissé » serait confiée à titre expérimental à APRR qui gère déjà les sections d'autoroutes A 6 et A 406 adjacentes.

Par ailleurs, sur le site du bureau d'études « Dubost Environnement » quelle stupéfaction de découvrir qu'il compte déjà parmi ses références « l'étude des milieux naturels du projet RCEA entre A71 et A6 » sous maîtrise d'ouvrage APRR.

Nous sollicitions d'urgence une entrevue pour avoir le meilleur éclairage possible sur cette situation préoccupante et génératrice d'un mal être profond auprès des agents de la DIRCE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas BAILLE

Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Copie:

- Christian Leyrit, Vice-président du CGEDD
- Vincent Mazauric, Secrétaire Général du MEDDE/METL
- Daniel Bursaux, Directeur Général de la DGITM
- Christophe Saintillan, Directeur de la DIT/DGITM